

À afficher du 10 février au 10 mars 2016  
en vertu des articles L2121-25, L2131-1 et R 2121-11  
du Code Général des Collectivités territoriales

## CONSEIL MUNICIPAL Séance du 3 février 2016

### PROCES VERBAL

Nombre de membres composant le Conseil : 55

A l'ouverture :  
Présents : 49  
Absent(s) : 0  
Pouvoir(s) : 6

L'an deux mille seize, le mercredi 3 février à 19h00, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville sur convocation en date du 28 janvier 2016.

Sont présents : M. BESSAC, M. DUFRICHE-SOILIHI, Mme KEITA, M. LAMARCHE, Mme LORCA, M. LE CHEQUER, Mme ATTIA, M. MOLOSSI, Mme PILON, M. BEDREDDINE, M. VIGNERON, Mme YONIS, M. ROBEL, M. REZNIK, Mme ASSOULINE, M. ABRAHAMS, Mme HEUGAS, M. RABHI, Mme CASALASPRO, M. REZIG, Mme MENHOUDJ, M. MARIELLE, Mme LHERMET, Mme BONNEAU, Mme CREACHCADEC, M. BELTRAN, M. ZRIOUI, Mme ALPHONSE, Mme BOURDAIS, Mme LESCURE, M. BOISSIER, Mme COMPAIN, M. BARRY, Mme VILLEMAUX, M. STERN, Mme FANTUZZI, Mme RUIZ, Mme KEISER, M. MAMADOU, Mme GUERFI, Mme BERNHARDT, M. VILLENEUVE, M. RAHMANI, Mme MAZE, Mme LAPORTE, M. BEN GHANEM, Mme TRAORE, M. HOUZARD, Mme VIPREY

Procuration(s) : Mme Riva GHERCHANOC à M. Laurent ABRAHAMS, M. Jean-Charles NEGRE à M. Philippe LAMARCHE, Mme Capucine LARZILLIERE à M. Stéphan BELTRAN, M. Axel NORBELLY à Mme Sophie BERNHARDT, M. Yacine HOUICHI à M. Cheikh MAMADOU, M. Alexandre TUAILLON à Mme Mouna VIPREY, M. Nabil RABHI à M. Ibrahim DUFRICHE-SOILIHI à partir de 23h20, Mme Anne-Marie HEUGAS à M. Claude REZNIK à partir de 0h15, Mme Mireille ALPHONSE à M. Rachid ZRIOUI à partir de 0h25

Absents : A partir de 0h30 : M. BEN GHANEM, Mme TRAORE, M. HOUZARD, M. MAMADOU

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session d'un secrétaire au sein du Conseil :

À la majorité des voix, Mme Sophie BERNHARDT a été désigné(e) pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance est ouverte à 19h00.

## APPROBATION DE PROCES VERBAL

---

1-1 : Séance du 16 décembre 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Approuve le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2015.

### DELIBERATIONS

---

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce Conseil municipal, Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'Etat.

**DEL20160203\_1 : Rapport sur les Orientations Budgétaires relatives au projet de Budget primitif de la Ville - Année 2016**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 : Prend acte de la tenue du débat concernant les orientations budgétaires relatives au projet de Budget Primitif Ville – année 2016.

**DEL20160203\_2 : Délibération retirée de l'ordre du jour**

**DEL20160203\_3 : Autorisation donnée au Maire de solliciter une subvention auprès du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) pour le financement de projets dans le cadre du Contrat de Ville 2016**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
51 voix pour

4 abstention(s): Christine FANTUZZI, Christel KEISER, Cheikh MAMADOU, Yacine HOUICHI

DÉCIDE

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à solliciter les subventions suivantes auprès du CGET pour la réalisation de projets de développement territorial :

SERVICE PORTEUR	QUARTIER	INTITULE DU PROJET	DESCRIPTION DU PROJET	SUBVENTION DEMANDEE
Mission ASV	TOUS QPV*	Ateliers Santé Ville	Financement de l'Atelier Santé Ville comprenant également la mission santé communautaire	45 000 €
CMS	TOUS QPV*	Consultation, précarité et accès aux soins	Offrir un accès facilité aux soins dans les CMS pour les usagers en situation de précarité	8 000 €

SERVICE PORTEUR	QUARTIER	INTITULE DU PROJET	DESCRIPTION DU PROJET	SUBVENTION DEMANDEE
Centre Social ESPERANTO	Bel Air Grands Pêcheurs Ruffins Le Morillon	Être parent aujourd'hui	Proposer une action de soutien à la parentalité	4 000 €
Centre Social ESPERANTO	Bel Air Grands Pêcheurs Ruffins Le Morillon	AD'CREW fait son show	Mise en place d'un atelier de danse hip hop	6 340 €
Centre Sportif ARTHUR ASHE	Bel Air Grands Pêcheurs Ruffins Le Morillon	Développement du réseau sport-santé à Montreuil	Prévention des risques d'obésité	5 000 €
Antenne Vie de Quartier JULES VERNE	Trois communes – Fabien	Petits chantiers d'entretien et d'embellissement du cadre de vie	Chantiers d'amélioration du cadre de vie, réalisés en insertion	9 000 €
Antenne Vie de Quartier CLOS FRANCAIS	Le plateau Les Malassis La Noue	Jardinage collectif	Création et animation d'un jardin collectif	9 000 €
Service Médiation	TOUS QPV*	Formation et accompagnement d'un groupe de médiateurs citoyens bénévoles	Recrutement d'un deuxième groupe de médiateurs citoyens bénévoles	9 000 €
SCHS	TOUS QPV*	Prévenir les pathologies liées à la précarité énergétique	Réaliser les investigations nécessaires dans 50 logements identifiés	5 000 €
Mission Politique de la Ville	TOUS QPV*	Fonds d'Initiatives Associative (FIA)	Enveloppe de subvention à verser de la part de l'État aux associations retenues dans la programmation FIA du Contrat de Ville	30 000 €
Mission Politique de la Ville	TOUS QPV*	Équipe MOUS	Financement des salaires de l'équipe MOUS	76 000 €
Mission Politique de la Ville	TOUS QPV*	Conseils Citoyens	Soutien à la mise en œuvre des conseils citoyens	30 000 €
Service Intégration	TOUS QPV*	Appui et accompagnement des associations pour favoriser l'autonomie des femmes migrantes et leur intégration	Consolidation de la coordination et mise en réseau des acteurs dans le champ de l'apprentissage du français et des ateliers socio-linguistiques (ASL)	15 000 €

SERVICE PORTEUR	QUARTIER	INTITULE DU PROJET	DESCRIPTION DU PROJET	SUBVENTION DEMANDEE
Service Intégration	TOUS QPV*	Ateliers d'Insertion et de Communication Sociale	Permettre aux femmes fréquentant les ateliers ASL d'acquérir les compétences sociales de base dans leur environnement immédiat.	10 000 €

\* Tous QPV : Tous quartiers Prioritaires Ville

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer les dossiers de demande de subvention correspondants.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer les actes nécessaires au versement de ces subventions par le CGET.

Article 4 : Les recettes seront perçues sur le budget de l'exercice 2016.

**DEL20160203\_4 : Approbation d'une convention de coopération entre la ville de Montreuil et l'Établissement Public Territorial Est-ensemble pour la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés de la RATP liés au prolongement de la ligne 11 du métro**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
54 voix pour

1 abstention(s): Christel KEISER

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les termes de la convention de coopération entre la Ville de Montreuil et l'Établissement Public Territorial Est- Ensemble, jointe en annexe.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

**DEL20160203\_5 : Création d'un syndicat mixte ouvert dénommé "Syndicat d'Études Vélib' Métropole": adhésion de la ville de Montreuil, approbation du projet de statuts et désignation d'un représentant.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
44 voix pour

1 voix contre : Christel KEISER

10 abstention(s): Christine FANTUZZI, Cheikh MAMADOU, Yacine HOUICHI, Murielle MAZE, Manon LAPORTE, Nabil BEN GHANEM, Salamatou TRAORE, Maurice HOUZARD, Mouna VIPREY, Alexandre TUAILLON

DÉCIDE

Article 1 : Demande à Monsieur le Préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris d'autoriser la création d'un syndicat mixte ouvert dénommé « Syndicat d'Etudes Vélib' Métropole » et d'en approuver les modalités de fonctionnement.

Article 2 : Adopte le principe de l'adhésion à titre gratuit de la commune de Montreuil au Syndicat d'Etudes Vélib' Métropole, une fois que celui-ci aura été créé conformément à l'article 1 de la présente délibération.

Article 3 : Approuve le projet de statuts du Syndicat d'Etudes Vélib' Métropole, joint à la présente délibération.

Article 4 : Mandate Monsieur le Maire de Montreuil pour accomplir, en relation avec les services de l'Etat, toutes les démarches nécessaires à la création du Syndicat d'Etudes Vélib' Métropole.

A l'unanimité

Article 5 : Procède au scrutin public à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la commune de Montreuil au comité du Syndicat d'Etudes Vélib' Métropole, une fois que celui-ci aura été créé conformément à l'article 1 de la présente délibération.

Article 6 : Prend acte des candidatures de :

- M. Patrice BESSAC en tant que titulaire
- Mme Catherine PILON en tant que suppléante

Article 7 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du Code général des collectivités territoriales, prend acte de la désignation de :

- M. Patrice BESSAC en qualité de représentant titulaire de la commune de Montreuil au comité du Syndicat d'Etudes Vélib' Métropole ;
- Mme Catherine PILON en qualité de représentant suppléant.

## **DEL20160203\_6 : Avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) du territoire d 'Est Ensemble 2016-2021**

### LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
40 voix pour

6 voix contre : Olga RUIZ, Leila GUERFI , Sophie BERNHARDT, Grégory VILLENEUVE, Axel NORBELLY, Nordine RAHMANI

9 abstention(s): Christine FANTUZZI, Christel KEISER, Cheikh MAMADOU, Yacine HOUICHI, Murielle MAZE, Manon LAPORTE, Nabil BEN GHANEM, Salamatou TRAORE, Maurice HOUZARD

### DÉCIDE

Article 1 : Prend acte de la présentation au Conseil municipal de Montreuil du projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2016-2021 couvrant le territoire d'Est Ensemble, tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : Emet un avis favorable au PLH présenté, sous réserve de la prise en compte des remarques indiquées dans l'article 3

Article 3 : Souhaite la prise en compte des remarques suivantes :

- la production de logements à Montreuil s'appuiera sur les préconisations de la charte de la construction durable adoptée au conseil municipal du 9 juillet 2015 et signée en octobre 2015 avec une centaine de partenaires;
- l'objectif annuel de production de logements à Montreuil est de 580 par an ;
- l'équilibre global recherché pour les logements sociaux sera le suivant : 30 % de PLAI, 50 % de PLUS, 20 % de PLS ;
- la Ville de Montreuil réaffirme son souhait d'une exonération du surloyer de solidarité (SLS) de tout son territoire ;
- la Ville de Montreuil est opposée à la vente des logements sociaux au sens de la loi « Solidarité et Renouvellement Urbain » ;

- la Ville de Montreuil mettra en place un système de cotation de la demande de logement social et une charte du logement social pour les seniors dans le courant de l'année 2016 ;
- la Ville de Montreuil est favorable à la mise en place de l'encadrement des loyers du parc privé au sens de la loi « ALUR » sur son territoire.

**DEL20160203\_7 : ZAC Fraternité dans le Bas Montreuil - avis sur le dossier de réalisation à approuver par Est-Ensemble**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
38 voix pour

6 voix contre : Olga RUIZ, Leila GUERFI , Sophie BERNHARDT, Grégory VILLENEUVE, Axel NORBELLY, Nordine RAHMANI

11 abstention(s): Christine FANTUZZI, Christel KEISER, Cheikh MAMADOU, Yacine HOUICHI, Murielle MAZE, Manon LAPORTE, Nabil BEN GHANEM, Salamatou TRAORE, Maurice HOUZARD, Mouna VIPREY, Alexandre TUAILLON

DÉCIDE

Article 1 : Donne un avis favorable au dossier de réalisation ainsi qu'au programme des équipements publics de la ZAC de la Fraternité devant être approuvés en l'état par l'établissement public territorial Est-Ensemble.

Article 2 : Donne son accord sur le principe de réalisation des équipements publics à réaliser dans la zone, les modalités de leur incorporation dans le patrimoine de la Ville et la participation de la Ville au financement.

**DEL20160203\_8 : Délibération retirée de l'ordre du jour**

**DEL20160203\_9 : Approbation d'une vente au profit de la Ville de Montreuil de la crèche dite « Marceau » sis 85-89 rue Marceau (Volume n°3) auprès de la SCI Marceau Arago, à Montreuil**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la vente en état futur d'achèvement au profit de la Ville de Montreuil par la SCI MARCEAU- ARAGO du volume n°3 comprenant un local d'une surface d'environ 268 m<sup>2</sup> accompagné d'une terrasse d'une surface de 115 m<sup>2</sup> ainsi que deux places de stationnement correspondant aux lots de copropriété numéros 301 et 302 au sein du volume quatre au sein de l'ensemble immobilier sis 85/89 rue Marceau et 94/104 rue Arago cadastré section BF numéros 193, 194, 196, 198, 199, 214 et 215 au prix de 410 026 € HT ou 492 031, 20 € TTC.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou un adjoint habilité à cet effet, à signer l'ensemble des actes à intervenir et toutes les autorisations administratives en découlant dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : La dépense en résultant sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20160203\_10 : Acomptes complémentaires sur subvention à cinq associations avant l'adoption du Budget Primitif 2016 - Ville**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Autorise le versement, jusqu'au vote du Budget Primitif 2016, d'acomptes sur la subvention qui sera allouée en 2016 aux associations et établissements publics suivants :

Nature	Fonction	Nom de l'organisme	Montant
6574	422	Rue et Cité	21 650,00
6574	523	SFM	22 500,00
6574	524	TAFERKA	3 750,00
	524	Association Femmes Maliennes de Montreuil	9 132,00
	524	Association Femmes de la Boissière	4 000,00
		<b>TOTAL</b>	<b>61 032,00</b>

**DEL20160203\_11 : Prolongation par avenant du Protocole de coopération 2013-2015 entre la ville de Montreuil et la ville de Beit Sira (Palestine)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
50 voix pour

5 abstention(s): Murielle MAZE, Manon LAPORTE, Nabil BEN GHANEM, Salamatou TRAORE, Maurice HOUZARD

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'avenant au Protocole de coopération 2013-2015 entre la ville de Montreuil et la ville de Beit Sira (Palestine), joint en annexe, qui en prolonge sa durée d'un an pour finaliser les projets de coopération en cours et mener une évaluation externe de cette coopération, afin d'en définir les contours futurs.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

**DEL20160203\_12 : Approbation de l'avenant n°4 à la convention 2013-2015 entre la ville de Montreuil et le Réseau de Coopération décentralisée pour la Palestine (RCDP) et versement d'une subvention au titre de l'année 2016**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
50 voix pour

5 abstention(s): Murielle MAZE, Manon LAPORTE, Nabil BEN GHANEM, Salamatou TRAORE, Maurice HOUZARD

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'avenant n°4 à la convention 2013-2015 entre la ville de Montreuil et le Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine (RCDP) pour la mise en œuvre des projets de coopération avec Beit Sira (Palestine), joint en annexe, qui prolonge d'un an la durée de ce partenariat.

Article 2 : Approuve, pour l'année 2016, le versement au RCDP d'une subvention de 20 000 € au maximum pour les projets de coopération menés avec Beit Sira, sous réserve de l'inscription de ces crédits au budget primitif 2016.

Article 3 : Autorise, pour l'année 2016, le versement au RCDP d'une subvention complémentaire d'un montant de 25 000 € au maximum, sous réserve de la perception par la ville de Montreuil des recettes sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et de leur affectation en crédits-dépense par décision modificative.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Article 5 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20160203\_13 : Prolongation par avenant de la Convention 2013-2014 avec l'association Aquassistance pour la réhabilitation du réseau d'eau de l'intercommunalité de Beit Sira (Palestine)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
50 voix pour

5 abstention(s): Murielle MAZE, Manon LAPORTE, Nabil BEN GHANEM, Salamatou TRAORE, Maurice HOUZARD

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'avenant n°2 à la convention 2013-2014 entre la ville de Montreuil et l'association Aquassistance pour la réhabilitation du réseau d'eau potable de l'intercommunalité de Beit Sira (Palestine) joint en annexe, qui prolonge d'un an la durée de ce partenariat.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné, sous réserve du vote de ces crédits au budget primitif 2016.

**DEL20160203\_14 : Mise à disposition à titre gracieux à l'association EH 100 CIEL d'un local de l'antenne jeunesse du secteur Bas Montreuil**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la mise à disposition de locaux à titre gracieux à l'association Eh 100 Ciel, au sein de l'antenne Diabolo, sise 25 rue de Vincennes à Montreuil, à compter de la notification de la convention à l'association et jusqu'au 28 février 2017.

Article 1 : Approuve la convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux entre la ville de Montreuil et l'association Eh 100 Ciel, jointe en annexe.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer cette convention dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

**DEL20160203\_15 : Attribution de subventions aux collèges et lycées de Montreuil dans le cadre des projets scolaires pour l'année scolaire 2015/2016**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le versement de subventions aux collèges et aux lycées pour un montant total de 38 437 € pour la réalisation de projets scolaires au cours de l'année 2015/2016, selon le tableau joint en annexe.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer tous les actes nécessaires dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20160203\_16 : Approbation des nouvelles dispositions financières du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant applicables au 15 février 2016**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'ensemble des nouvelles dispositions financières figurant dans le chapitre 3 du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant applicables à compter du 15 février 2016.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à appliquer le barème national de la Caf, actualisé chaque année civile, et à mettre en œuvre les modalités de contractualisation, de facturation et de débits avec les familles prévues dans le chapitre 3 du règlement de fonctionnement

Article 3 : Les recettes seront imputées sur le budget de l'exercice concerné

**DEL20160203\_17 : Approbation des conventions 2016-2018 entre la Ville de Montreuil et les 9 associations petite enfance**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention triennale de partenariat entre la Ville de Montreuil et l'association « Où tu crèches », jointe en annexe.

Article 2 : Approuve la convention triennale de partenariat entre la Ville de Montreuil et l'association « Bambino », jointe en annexe.

Article 3 : Approuve la convention triennale de partenariat entre la Ville de Montreuil et l'association « les Bambins de la Noue », jointe en annexe.

Article 4 : Approuve la convention triennale de partenariat entre la Ville de Montreuil et l'association « Mamans Poules », jointe en annexe.

Article 5 : Approuve la convention triennale de partenariat entre la Ville de Montreuil et l'association « la Maison du Petit Montreuillois », jointe en annexe.

Article 6 : Approuve la convention triennale de partenariat entre la Ville de Montreuil et l'association « Solidarités Français Migrants », jointe en annexe.

Article 7 : Approuve la convention triennale de partenariat entre la Ville de Montreuil et l'association « APEEM Turbul », jointe en annexe.

Article 8 : Approuve la convention triennale de partenariat entre la Ville de Montreuil et l'association « Célestin Freinet », jointe en annexe.

Article 9 : Approuve la convention triennale de partenariat entre la Ville de Montreuil et l'association « Zig Zag », jointe en annexe.

Article 10 : Approuve le versement d'une subvention à ces 9 associations petite enfance.

Article 11 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer lesdites conventions triennales dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 12 : La dépense en résultant sera inscrite au budget des exercices concernés.

**DEL20160203\_18 : Approbation de la convention d'objectifs et de financement relative au « Plan de rénovation national 2015 » entre la Ville de Montreuil et la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis pour les locaux municipaux accueillant l'association « les Bambins de la Noue »**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les termes de la convention d'objectifs et de financement n°15-095 relative au « Plan de rénovation national » de la Caf de la Seine-Saint-Denis, jointe en annexe.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué, à signer la dite convention dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : Les recettes seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20160203\_19 : Approbation des avenants aux conventions d'objectifs et de financement de prestation de service entre la Ville de Montreuil et la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis relatives aux structures Lieu d'Accueil Enfants Parents « Boissière », « Pauline Kergomard » et « Sur Le Toit »**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les termes des avenants aux conventions d'objectifs et de financement annexés à la présente délibération :

- Avenant n°15-322 P relatif au Lieu d'Accueil Enfants Parents Boissière
- Avenant n°15-323 P relatif au Lieu d'Accueil Enfants Parents Pauline Kergomard
- Avenant n°15-346 P relatif au Lieu d'Accueil Enfants Parents « Sur Le Toit »

Article 2 : Autorise Monsieur Le Maire ou Madame Danièle CREACHEADEC, conseillère municipale déléguée à la Petite Enfance et au Handicap, à signer lesdits avenants et à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : Les recettes seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20160203\_20 : Approbation de la convention de partenariat entre la Ville et la Cité de la Musique-Philharmonie de Paris pour l'organisation de parcours découverte à la Philharmonie de Paris à destination de publics montreuillois**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat avec la Cité de la musique-Philharmonie de Paris, jointe en annexe.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer cette convention dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

**DEL20160203\_21 : Mise en conformité du Droit de Prémption Urbain Renforcé suite au jugement du Tribunal Administratif de Montreuil du 5 juin 2014 relatif au Plan Local d'Urbanisme**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
42 voix pour

6 voix contre : Olga RUIZ, Leila GUERFI , Sophie BERNHARDT, Grégory VILLENEUVE, Axel NORBELLY, Nordine RAHMANI

2 abstention(s): Christine FANTUZZI, Christel KEISER

DÉCIDE

Article 1 : Décide le maintien et l'actualisation du droit de prémption urbain sur le périmètre tel qu'il figure aux plans annexés à la présente .

Article 2 : Annule la délibération du Conseil Municipal n° 20131214\_42 en date du 14 décembre 2013 relative à la mise en conformité du droit de prémption urbain renforcé suite à la révision simplifiée n°3.

Article 3 : Décide que le droit de prémption sera « renforcé » et s'applique donc sur les immeubles visés à l'article L. 211-4 du code de l'Urbanisme à savoir :

- A l'aliénation d'un ou plusieurs lots constitués soit par un seul local à usage d'habitation, à usage professionnel ou à usage professionnel et d'habitation, soit par un tel local et ses locaux accessoires, soit par un ou plusieurs locaux accessoires d'un tel local, compris dans un bâtiment effectivement soumis, à la date du projet d'aliénation, au régime de la copropriété, soit à la suite du partage total ou partiel d'une société d'attribution, soit depuis dix années au moins dans les cas où la mise en copropriété ne résulte pas d'un tel partage, la date de publication du règlement de copropriété au fichier immobilier constituant le point de départ de ce délai ;
- A la cession de parts ou d'actions de sociétés visées aux titres II et III de la loi n°71-579 du 16 juillet 1971 et donnant vocation à l'attribution d'un local d'habitation, d'un local professionnel ou d'un local mixte et des locaux qui lui sont accessoires ;
- A l'aliénation d'un immeuble bâti, pendant une période de quatre ans à compter de son achèvement.

Article 4 : Renouvelle l'ensemble des délégations du droit de prémption urbain renforcé notamment au profit du Syndicat des Eaux d'Île-de-France, d'Est Ensemble et de la SOREQA, l'ensemble de ces délégations étant hors secteur modifié par la présente délibération et faisant l'objet d'aménagement toujours en cours ;

Article 5 : Constate que l'article 15° de la délibération du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014 donnant délégation à Monsieur le Maire pour régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 et l'autorisant à exercer le droit de prémption dans les conditions qu'il définit, s'applique aux parcelles visées par la présente délibération ;

Article 6 : Conformément à l'article L. 123-13 du code de l'Urbanisme, la présente modification du droit de prémption urbain sera annexée au Plan local d'urbanisme ;

Article 7 : Précise qu'en application de l'article R. 211-2 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et affichée un mois en mairie de la Commune de Montreuil. Mention de cet affichage sera insérée dans deux journaux diffusés dans le département.

En application de l'article R. 211-3 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera également adressée :

- au directeur départemental des services fiscaux,
- au Conseil supérieur du notariat,
- à la chambre départementale des notaires,
- aux barreaux constitués près les tribunaux de grande instance dans le ressort desquels est institué le droit de prémption urbain,
- au greffe des mêmes tribunaux.

**DEL20160203\_22 : Cession par la Ville de Montreuil au profit de la SCI CARRAUD des lots n°858 à 861 et 917, 918 et 921 de la copropriété Mozinor sise 2-20 avenue du Président Salvador Allende, cadastrée section S n°146, à Montreuil**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la cession au profit de la SCI Carraud des lots de copropriété n°858 à 861 et 917, 918 et 921 au sein de la copropriété Mozinor, sise 2-20 avenue du Président Salvador Allende, cadastrée section S numéro 146, correspondant à un local d'activité d'une superficie d'environ 299 m<sup>2</sup> appelé lot n°27B et à trois places de parking, au prix de 250 000€ net vendeur, les frais d'actes et leur suite étant à la charge de l'acquéreur.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire en sa qualité de représentant de la Commune de Montreuil ou un représentant habilité à cet effet, à signer tous actes et pièces, au nom de la Commune, se rapportant à ladite vente et notamment la promesse de vente et l'acte authentique de vente dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : La recette sera perçue sur le budget de l'exercice en cours.

**DEL20160203\_23 : Approbation du protocole transactionnel entre la SARL Le Dragon de Montreuil et la Ville de Montreuil concernant le local commercial sis 32 rue de l'Église à Montreuil**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
42 voix pour

6 voix contre : Olga RUIZ, Leila GUERFI , Sophie BERNHARDT, Grégory VILLENEUVE, Axel NORBELLY, Nordine RAHMANI

2 abstention(s): Christine FANTUZZI, Christel KEISER

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le protocole transactionnel entre la Ville de Montreuil et la SARL Le Dragon de Montreuil portant sur la libération du local commercial sis 32 rue de l'Église à Montreuil et le versement d'une indemnité d'un montant de 79 845 € TTC à la dite société.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire en sa qualité de représentant de la Commune de Montreuil ou un représentant habilité à cet effet, à signer le protocole transactionnel et tous actes et pièces, au nom de la Commune, se rapportant au protocole dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

**DEL20160203\_24 : Mandat au représentant de la Ville en vue de la dissolution anticipée de la société d'économie mixte M2S**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
41 voix pour

6 voix contre : Olga RUIZ, Leila GUERFI , Sophie BERNHARDT, Grégory VILLENEUVE, Axel NORBELLY, Nordine RAHMANI

2 abstention(s): Christine FANTUZZI, Christel KEISER

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Catherine PILON

## DÉCIDE

Article 1 : Donne mandat à Madame Catherine PILON, représentante du Conseil municipal au sein de l'assemblée générale de la SEM M2S, pour décider et approuver la clôture de la liquidation amiable et voter la dissolution anticipée de la société d'économie mixte M2S lors de la prochaine réunion des actionnaires prévue au cours du 2ème trimestre 2016 au plus tard.

### **DEL20160203\_\_25 : Précision d'emploi pour le poste de directeur des Sports**

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
38 voix pour

6 voix contre : Olga RUIZ, Leila GUERFI , Sophie BERNHARDT, Grégory VILLENEUVE, Axel NORBELLY, Nordine RAHMANI

6 abstention(s): Christine FANTUZZI, Christel KEISER, Murielle MAZE, Manon LAPORTE, Mouna VIPREY, Alexandre TUAILLON

## DÉCIDE

Article 1 : Abroge la délibération du Conseil Municipal du 25 novembre 1986 portant sur la création d'un poste de directeur des Sports contractuel.

Article 2 : Précise que l'emploi de directeur des Sports, inscrit au tableau des effectifs, sera pourvu par un agent titulaire de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par un agent non titulaire recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article 3-3/2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Article 3 : Précise que la rémunération afférente à l'emploi de directeur des Sports sera fixée en référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux.

Article 4 : Précise que la rémunération suivra l'évolution du traitement des fonctionnaires.

### **DEL20160203\_26 : Modification de la délibération n°DEL20151104\_44 en date du 4 novembre 2015 portant sur la création d'emplois saisonniers dans le centre de vacances d'Allevard pour les séjours d'hiver 2015 et de printemps 2016**

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
48 voix pour

2 abstention(s): Mouna VIPREY, Alexandre TUAILLON

## DÉCIDE

Article 1 : Modifie l'article 1 de la délibération n°DEL20151104\_44 du 4 novembre 2015 portant sur la création d'emplois saisonniers dans le centre de vacances d'Allevard pour les séjours d'hiver 2015 et de printemps 2016, comme suit :

Les emplois saisonniers suivants, pour les séjours en centres de vacances d'Allevard, seront créés et rémunérés comme suit :

→ Pour le personnel technique :

- 1 poste lingère : du 04/01/16 au 13/03/16
- 1 poste d'aide de cuisine : du 26/12/15 au 13/03/16
- 3 postes Service / ménage : du 26/12/15 au 27/03/16
- 3 postes Service / ménage : du 26/12/15 au 13/03/16 du 18/04/16 au 01/05/16
- 1 poste Service / ménage : du 04/01/16 au 13/03/16
- 1 factotum : du 01/12/15 au 03/04/16

Tous ces postes sont rémunérés en référence au grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe (indice majoré 321).

À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10% de congés payés.

Afin de pallier d'éventuels remplacements (arrêt maladie, arrêt de travail), le personnel technique et de cuisine pourront, de façon ponctuelle et pour 5 jours consécutifs maximum, être payés à la vacation sur la base d'un forfait journalier de 76,99 € brut pour les premiers et 87,76€ brut pour les second, auquel s'ajouteront les 10% de congés payés. Bien entendu, le centre d'Allevard s'engage au suivi administratif des vacataires.

Afin de pallier un manque de personnels en cas de réservations de groupes extérieurs pour le mois de mars, le centre pourra recruter ou prolonger du personnel à hauteur de 1 personne par bâtiment occupé. La rémunération se fera sur la même base.

→ Pour le personnel pédagogique :

#### **Séjours Classes de Neige hiver 2016** (2 séjours de 14 jours)

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière En €	Nombre de jours de fonctionnement par poste	Jours supplémentaires hors séjour (préparation bilans) par poste
Adjoint de direction infirmerie	2	59.19	28	2
Animateur	14	49.07	28	3
Animateur pour enfant à besoin éducatif particulier	2	49.07	28	3

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC.

À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10% de congés payés.

Personnel enseignant : la rémunération brute journalière est de 25.76€ (référence délibération 2004-104).

#### **Séjour Enfance vacances hiver 2016** (12 jours – 120 enfants)

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière En €	Nombre de jours de fonctionnement par poste	Jours supplémentaires hors séjour (préparation bilans)
-------------------	------------------	--	--	---

				<b>par poste</b>
Assistant sanitaire	2	59.19	12	2
Adjoint direction pédagogique	2	59.19	12	4
Animateur	16	38.79	12	2

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC.

À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10% de congés payés.

#### **Séjour Enfance vacances printemps 2016**

<b>Intitulé du poste</b>	<b>Nombre de postes</b>	<b>Rémunération brute journalière</b>	<b>Nombre de jours de fonctionnement</b>	<b>Jours supplémentaires hors séjour</b>
		<b>En €</b>	<b>par poste</b>	<b>(préparation, bilans)</b>
				<b>par poste, jours fériés)</b>
Assistant sanitaire	1	59.19	12	2
Adjoint direction pédagogique	1	59.19	12	4
Animateur	8	38.79	12	2

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC.

À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10% de congés payés.

Article 2 : Dit que les autres articles de la délibération n°DEL20151104\_44 du 4 novembre 2015 portant sur la création d'emplois saisonniers dans le centre de vacances d'Alleverd pour les séjours d'hiver 2015 et de printemps 2016 sont inchangés.

**DEL20160203\_27 : Modification de la délibération n°DEL20150709\_41 du Conseil municipal du 9 juillet 2015 portant sur les modalités pour la réalisation des astreintes.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
48 voix pour

2 abstention(s): Mouna VIPREY, Alexandre TUAILLON

DÉCIDE

Article 1: Des astreintes peuvent être réalisées par des agents communaux agents titulaires, stagiaires et non titulaires. La liste des services, des emplois occupés soumis aux astreintes, ainsi que les motifs et la durée de celles-ci sont précisés en annexe.

Article 2 : Les astreintes réalisées seront rémunérées ou compensées en application des textes réglementaires.

Article 3 : Autorise l'inscription des crédits correspondant au budget de la ville.

**DEL20160203\_28 : Modification de la délibération n° 2003-258 du conseil municipal du 25 septembre 2003 portant modification du régime indemnitaire des filières administrative, technique, sanitaire et sociale, culturelle, sportive, animation et police municipale et de diverses primes et indemnités.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : De modifier l'article 2 de la délibération n° 2003-258 du conseil municipal du 25 septembre 2003 portant modification du régime indemnitaire des filières administrative, technique, sanitaire et sociale, culturelle, sportive, animation et police municipale et de diverses primes et indemnités, comme suit :

**Indemnités forfaitaires complémentaires pour élections (IFCE)**

la création des indemnités forfaitaires complémentaires pour élections, en référence à celle prévue par le décret n° 2002-63 et l'arrêté ministériel du 27 février 1962 sus-visés, au profit des personnels de la ville et du centre communal d'action sociale amenés à accomplir des travaux supplémentaires à l'occasion des élections sans pouvoir ouvrir droit aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

La détermination d'un coefficient multiplicateur égal à 8 pour définir le montant de l'IFCE calculé dans la double limite d'un crédit global affecté au budget et d'un montant individuel maximum calculés par référence à la valeur maximum mensuelle ou annuelle de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) des attachés territoriaux.

**DEL20160203\_29 : Remboursement de frais de mission à des élus du Conseil municipal**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
36 voix pour

12 abstention(s): Christine FANTUZZI, Olga RUIZ, Christel KEISER, Leila GUERFI , Sophie BERNHARDT, Grégory VILLENEUVE, Axel NORBELLY, Nordine RAHMANI, Murielle MAZE, Manon LAPORTE, Mouna VIPREY, Alexandre TUAILLON

2 ne participent pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Patrice BESSAC, Rachid ZRIOUI

DÉCIDE

Article 1 : Attribue aux élus suivants les mandats spéciaux pour les missions suivantes, et autorise le remboursement des frais engagés à ce titre :

- M. Patrice BESSAC, dans le cadre d'une mission en lien avec la fusion de l'Association des Maires de Grandes Villes et de l'Association des Communautés Urbaines et Métropoles de France, le 6 novembre 2015 à Lyon : 114,72 €.
- M. Rachid ZRIOUI, dans le cadre de sa participation à la rencontre du pôle de compétences sud-ouest organisée par le réseau des villes correspondants de nuit et de la médiation sociale, du 4 au 5 octobre 2015 à la Rochelle : 20,90 €.

Article 2 : La dépense en résultant sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

## DÉCISIONS PRISES PAR LA MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION

---

Le Conseil Municipal prend acte des décisions ci-dessous dont le Maire lui rend compte et qui ont été prises dans le cadre de ses délégations d'attribution depuis la dernière séance.

DEC2015_771	Acceptation de l'avenant au marché "prestations de conseil pour la refonte des tarifs publics locaux" à la société TERRITOIRES ET CONSEILS pour un montant de 8 250€ HT. Le montant du marché est désormais de 33 830 € H.T.	03/12/15
DEC2015_772	Signature d'une convention d'occupation du domaine public entre la ville de Montreuil et Photomaton SAS, relative à la mise à disposition de deux photocopieurs en libre-service jusqu'au 31/12/2018.	11/12/15
DEC2015_773	Acceptation du bail consenti par l'OPHM à la Ville de Montreuil pour la location d'un local sis 1, square Jean-Pierre TIMBAUD, mis à la disposition de la ville pour le relogement provisoire de l'antenne de quartier "Clos Français", salle de réunion et accueil des activités de l'instrumentarium.	11/12/15
DEC2015_774	Attribution du marché "Fourniture de couverture d'assurance" à la société SATEC / AXA pour le lot 1 "Responsabilité civile et risques annexes 1e ligne" d'un montant annuel de 91 360,24€ H.T. et une durée de 5 ans. A la société SATEC / ALLIANZ pour le lot 2 "Responsabilité civile 2e ligne" d'un montant de 11 935 € H.T. et une durée de 5 ans.	18/12/15
DEC2015_775	Renouvellement de concession funéraire en date du 27 avril 2019 - Concession n° 75867	18/11/15
DEC2015_776	Renouvellement de concession funéraire en date du 17 décembre 2015 - Concession n° 75868	19/11/15
DEC2015_777	Renouvellement de concession funéraire en date du 17 décembre 2008 - Concession n° 75869	19/11/15
DEC2015_778	Renouvellement de concession funéraire en date du 15 mars 2012 - Concession n° 75870	19/11/15
DEC2015_779	Renouvellement de concession funéraire en date du 16 octobre 2012 - Concession n° 75871	19/11/15
DEC2015_780	Renouvellement de concession funéraire en date du 11 octobre 2014 - Concession n° 75872	23/11/15
DEC2015_781	Délivrance de concession funéraire en date du 25 novembre 2015 - Concession n° 75873	25/11/15
DEC2015_782	Renouvellement de concession funéraire en date du 22 décembre 2015 - Concession n° 75874	24/11/15
DEC2015_783	Renouvellement de concession funéraire en date du 30 mai 2013 - Concession n° 75875	24/11/15
DEC2015_784	Renouvellement de concession funéraire en date du 22 novembre 2015 - Concession n° 75876	24/11/15
DEC2015_785	Renouvellement de concession funéraire en date du 8 novembre 2015 - Concession n° 75877	24/11/15
DEC2015_786	Délivrance de concession funéraire en date du 26 novembre 2015 - Concession n° 75878	26/11/15
DEC2015_787	Renouvellement de concession funéraire en date du 20 novembre 2015 - Concession n° 75879	25/11/15
DEC2015_788	Renouvellement de concession funéraire en date du 29 juin 2014 - Concession n° 75880	26/11/15

DEC2015_789	Renouvellement de concession funéraire en date du 14 mars 2012 - Concession n° 75881	26/11/15
DEC2015_790	Renouvellement de concession funéraire en date du 20 juin 2015 - Concession n° 75882	26/11/15
DEC2015_791	Renouvellement de concession funéraire en date du 1er mai 2013 - Concession n° 75883	30/11/15
DEC2015_792	Renouvellement de concession funéraire en date du 22 juillet 2015 - Concession n° 75884	30/11/15
DEC2015_793	Renouvellement de concession funéraire en date du 13 septembre 2015 - Concession n° 75885	01/12/15
DEC2015_794	Renouvellement de concession funéraire en date du 1er décembre 2015 - Concession n° 75886	02/12/15
DEC2015_795	Délivrance de concession funéraire en date du 3 décembre 2015 - Concession n° 75887	03/12/15
DEC2015_796	Renouvellement de concession funéraire en date du 30 janvier 2011 - Concession n° 75888	03/12/15
DEC2015_797	Renouvellement de concession funéraire en date du 24 octobre 2012 - Concession n° 75889	03/12/15
DEC2015_798	Attribution à la société ISM INTERPRETARIAT du marché "prestations d'écrivains publics interprètes" pour un montant maximum de 28 500€ H.T. annuel et une durée d'un an renouvelable 3 fois.	14/12/15
DEC2015_799	Acceptation de la convention consentie par la Ville de Montreuil à Mme QUARANTE pour la mise à disposition d'un logement sis 17 rue des Oseraies à Montreuil (93 100).	11/12/15
DEC2015_800	Attribution à la société MISSIONS PUBLIQUES du marché "prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi et l'animation d'une procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme" pour un montant forfaitaire de 217 250 € H.T. pour la tranche ferme et 13 900 € H.T. pour la tranche conditionnelle et une durée d'environ 25 mois.	18/12/15
DEC2015_801	Attribution à la société MICHEL KOPPLER du marché "assistance en gestion de dette et de trésorerie" pour un montant maximum de 60 000 € H.T. sur la totalité de la durée du marché soit 1 an reconductible 3 fois.	23/12/15
DEC2015_802	Acceptation de la convention consentie par la Ville de Montreuil à l'Etat (représenté par le Préfecture de l'Yonne) pour la mise à disposition du centre de vacances à Saint-Bris Le Vineux	10/11/15
DEC2015_803	Attribution du marché "mission de contrôle technique dans le cadre de 3 opérations de construction à Montreuil" à la société BATIPLUS pour le lot 1 "construction du groupe scolaire et d'un centre de loisirs dans la ZAC Boissière-Acacia" pour un montant de 33 800 € H.T., à la société BTP CONSULTANT pour le lot 2 "construction du groupe scolaire et d'un centre de loisirs Marceau" pour un montant de 23 225 € H.T. et à la société BTP CONSULTANT pour le lot 3 "Extension et restructuration de la maternelle Guy Moquet" pour un montant de 19 500 € H.T.	22/12/15
DEC2015_804	Renouvellement de concession funéraire en date du 7 novembre 2015 - Concession n° 75890	03/12/15
DEC2015_805	Renouvellement de concession funéraire en date du 7 janvier 2013 - Concession n° 75891	03/12/15
DEC2015_806	Renouvellement de concession funéraire en date du 8 février 2014 - Concession n° 75892	03/12/15
DEC2015_807	Renouvellement de concession funéraire en date du 29 juillet 2020 - Concession n° 75893	04/12/15
DEC2015_808	Délivrance de concession funéraire en date du 4 décembre 2015 - Concession n° 75894	04/12/15

DEC2015_809	Renouvellement de concession funéraire en date du 20 juin 2013 - Concession n° 75895	08/12/15
DEC2015_810	Renouvellement de concession funéraire en date du 30 juin 2012 - Concession n° 75896	08/12/15
DEC2015_811	Renouvellement de concession funéraire en date du 16 décembre 2011 - Concession n° 75897	08/12/15
DEC2015_812	Renouvellement de concession funéraire en date du 19 juillet 2013 - Concession n° 75898	08/12/15
DEC2015_813	Délivrance de concession funéraire en date du 9 décembre 2015 - Concession n° 75899	09/12/15
DEC2015_814	Délivrance de concession funéraire en date du 9 décembre 2015 - Concession n° 75900	09/12/15
DEC2015_815	Délivrance de concession funéraire en date du 11 décembre 2015 - Concession n° 75901	11/12/15
DEC2015_816	Délivrance de concession funéraire en date du 11 décembre 2015 - Concession n° 75902	11/12/15
DEC2015_817	Renouvellement de concession funéraire en date du 7 septembre 2015 - Concession n° 75903	15/12/15
DEC2015_818	Renouvellement de concession funéraire en date du 6 octobre 2013 - Concession n° 75904	15/12/15
DEC2015_819	Renouvellement de concession funéraire en date du 16 août 2013 - Concession n° 75905	15/12/15
DEC2015_820	Renouvellement de concession funéraire en date du 14 mai 2013 - Concession n° 75906	15/12/15
DEC2015_821	Renouvellement de concession funéraire en date du 15 novembre 2013 - Concession n° 75907	15/12/15
DEC2015_822	Renouvellement de concession funéraire en date du 15 décembre 2015 - Concession n° 75908	15/12/15
DEC2015_823	Renouvellement de concession funéraire en date du 5 novembre 2015 - Concession n° 75909	16/12/15
DEC2015_824	Renouvellement de concession funéraire en date du 16 décembre 2013 - Concession n° 75910	16/12/15
DEC2015_825	Renouvellement de concession funéraire en date du 31 décembre 2012 - Concession n° 75911	16/12/15
DEC2015_826	Délivrance de concession funéraire en date du 17 décembre 2015 - Concession n° 75912	17/12/15
DEC2015_827	Acceptation de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public consentie par la ville de Montreuil à M. RAVET pour la mise à disposition d'un terrain d'environ 4,70 m <sup>2</sup> au sein de la parcelle BF 42 sise 92, rue François Arago.	21/12/15
DEC2015_828	Attribution à la société OSMOSE des deux lots du marché "mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de travaux d'aménagement de deux terrains de sports à Montreuil" d'un montant de 18 290,88 € H.T. pour le lot 1 - Terrain de rugby R.BARRAN et d'un montant de 18 374,10 € H.T. pour le lot 2 - Terrain de rugby R.LEGROS.	22/12/15
DEC2015_829	Attribution d'une subvention de 1 000 € à Monsieur VIDAL dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	28/12/15
DEC2016_001	Attribution à la société CAMPTECH du marché "travaux de fibre optique interne et câblage courants faibles téléphonie et réseau informatique" pour un montant maximum de 200 000 € H.T. et une durée d'un an renouvelable 3 fois.	07/01/16
DEC2015_830	Réforme et aliénation des mobiliers communaux : 1 tracteur tondeuse de marque ETESIA repris par le service "Jardin et Nature en Ville" pour pièces détachées et destruction	28/12/15

DEC2015_831	Réforme et aliénation des mobiliers communaux : 3 véhicules de marque RENAULT repris par le garage Perle Automobile pour la somme de 5 100 €.	28/12/15
DEC2015_832	Attribution à la société ERNST & YOUNG du marché complémentaire "Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement au renouvellement du système d'informations et de gestion financières" pour un montant global et forfaitaire de 75 000 € H.T.	30/12/15
DEC2015_833	Délivrance de concession funéraire en date du 17 décembre 2015 - Concession n° 75913	17/12/15
DEC2015_834	Délivrance de concession funéraire en date du 18 décembre 2015 - Concession n° 75914	18/12/15
DEC2015_835	Renouvellement de concession funéraire en date du 7 mai 2015 - Concession n° 75915	17/12/15
DEC2015_836	Renouvellement de concession funéraire en date du 9 décembre 2015 - Concession n° 75916	18/12/15
DEC2015_837	Renouvellement de concession funéraire en date du 21 décembre 2014 - Concession n° 75917	18/12/15
DEC2015_838	Délivrance de concession funéraire en date du 18 décembre 2015 - Concession n° 75918	18/12/15
DEC2015_839	Renouvellement de concession funéraire en date du 21 décembre 2015 - Concession n° 75919	21/12/15
DEC2015_840	Renouvellement de concession funéraire en date du 8 décembre 2015 - Concession n° 75920	18/12/15
DEC2015_841	Renouvellement de concession funéraire en date du 26 juillet 2015 - Concession n° 75921	19/12/15
DEC2015_842	Renouvellement de concession funéraire en date du 8 décembre 2015 - Concession n° 75922	21/12/15
DEC2015_843	Renouvellement de concession funéraire en date du 21 juin 2016 - Concession n° 75923	22/12/15
DEC2015_844	Renouvellement de concession funéraire en date du 22 décembre 2015 - Concession n° 75924	22/12/15
DEC2015_845	Renouvellement de concession funéraire en date du 28 février 2013 - Concession n° 75925	22/12/15
DEC2015_846	Délivrance de concession funéraire en date du 23 décembre 2015 - Concession n° 75926	23/12/15
DEC2015_847	Renouvellement de concession funéraire en date du 10 janvier 2012 - Concession n° 75927	23/12/15
DEC2015_848	Renouvellement de concession funéraire en date du 23 décembre 2015 - Concession n° 75928	23/12/15
DEC2015_849	Renouvellement de concession funéraire en date du 27 juillet 2013 - Concession n° 75929	28/12/15
DEC2015_850	Renouvellement de concession funéraire en date du 26 mai 2015 - Concession n° 75930	28/12/15
DEC2015_851	Renouvellement de concession funéraire en date du 5 août 2013 - Concession n° 75931	28/12/15
DEC2015_852	Renouvellement de concession funéraire en date du 21 novembre 2014 - Concession n° 75932	28/12/15
DEC2015_853	Renouvellement de concession funéraire en date du 19 janvier 2013 - Concession n° 75933	28/12/15
DEC2015_854	Renouvellement de concession funéraire en date du 5 mai 2012 - Concession n° 75934	28/12/15
DEC2015_855	Renouvellement de concession funéraire en date du 22 décembre 2014 - Concession n° 75935	28/12/15

DEC2015_856	Renouvellement de concession funéraire en date du 27 décembre 2015 - Concession n° 75936	28/12/15
DEC2015_857	Renouvellement de concession funéraire en date du 26 décembre 2015 - Concession n° 75937	28/12/15
DEC2015_858	Renouvellement de concession funéraire en date du 1er juin 2015 - Concession n° 75938	28/12/15
DEC2015_859	Renouvellement de concession funéraire en date du 7 mai 2015 - Concession n° 75939	28/12/15
DEC2015_860	Renouvellement de concession funéraire en date du 18 novembre 2012 - Concession n° 75940	28/12/15
DEC2015_861	Renouvellement de concession funéraire en date du 28 décembre 2013 - Concession n° 75941	28/12/15
DEC2015_862	Renouvellement de concession funéraire en date du 15 juillet 2013 - Concession n° 75942	28/12/15
DEC2015_863	Renouvellement de concession funéraire en date du 15 janvier 2014 - Concession n° 75943	28/12/15
DEC2015_864	Renouvellement de concession funéraire en date du 13 décembre 2015 - Concession n° 75944	28/12/15
DEC2015_865	Renouvellement de concession funéraire en date du 26 juin 2015 - Concession n° 75945	28/12/15
DEC2015_866	Renouvellement de concession funéraire en date du 16 juillet 2014 - Concession n° 75946	28/12/15
DEC2015_867	Renouvellement de concession funéraire en date du 18 août 2012 - Concession n° 75947	28/12/15
DEC2015_868	Réforme et aliénation des mobiliers communaux : 1 tracteur repris par le service des Sports de la Ville pour pièces détachées et destruction	07/12/15
DEC2015_869	Réforme et aliénation des mobiliers communaux : 2 scooters repris par la société GENERATION FUTURE à titre gratuit pour pièces détachées et destruction.	07/12/15
DEC2015_870	Attribution au groupement A.R.T. / XL Insurance du lot 3 (tous risques exposition) du marché "Fourniture de couverture d'assurance" d'un montant de 5 224 € H.T. pour une durée de 6 ans.	29/12/15
DEC2016_002	Attribution à la société SFCP des lot 1 et 2 du marché "Fourniture de matériels de plomberie nécessaires à la maintenance des bâtiments communaux" sans montant minimum, ni montant maximum annuel de commande et pour une durée de 48 mois.	12/01/16
DEC2016_003	Attribution à la société DECODE BIM du marché "relevé de l'hôtel de ville de Montreuil" avec un montant ne pouvant excéder la somme de 200 000 € H.T. sur la durée globale du marché.	18/01/16

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 0h55.

Fait à Montreuil, le 9 février 2016  
 Pour le Maire, par délégation  
 Le Directeur de l'administration générale

Pascal TOUHARI

